

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.

RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 19 Mars

NOUVELLES POLITIQUES

Le comité de l'Union libérale nous communique la lettre suivante que M. Léon Say a adressée à plusieurs de ses amis :

« Mon cher monsieur,

« Je vous envoie le programme du comité présidé par M. Barbois, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats.

« Ce programme général offre à tous ceux qui veulent sauver notre pays des dangers du radicalisme ou du cérasisme, le terrain commun sur lequel s'était placé jadis M. Thiers, quand il a fondé la République.

« Les républicains modérés peuvent et doivent l'occuper et s'y maintenir plus fermement que jamais, car le but qu'ils visent est d'épargner à la France des révolutions nouvelles.

« Le pays est las de la politique de groupes et de couloirs, du gouvernement personnel des députés, de l'affaiblissement du pouvoir exécutif systématiquement poursuivi par un parti dont le but est de faire servir les lois à la satisfaction de ses passions sectaires, de l'incessante agitation et de la permanence des Chambres dont les sessions extraordinaires sont devenues la règle au lieu d'être restées l'exception.

« Les républicains modérés ont le devoir de protester contre tous ces abus et contre les fautes que M. Challemeil Lacour a si éloquemment signalées au Sénat, dans son beau discours du 19 décembre 1888.

« Il faut réformer des mœurs politiques qui, en faussant la Constitution de 1875 et en parodiant le gouvernement parlementaire, en ont si malheureusement fatigué le pays.

« Il faut donner aux Français qui veulent travailler en paix, les moyens de se livrer tranquillement à leurs occupations, sans avoir à craindre d'être troublés incessamment par une politique brouillonne d'interpellations et de crises ministérielles.

« Il faut enfin chercher résolument ce qu'il y a de fondé dans les plaintes du pays et lui donner les satisfactions auxquelles il a droit. Si on les lui refusait, on pourrait craindre qu'il ne les demandât à des révolutions où pourraient sombrer l'honneur et la fortune de la France.

« Veuillez agréer, etc.

« Léon Say, sénateur. »

REVUE DES JOURNAUX

PARISIENS

Le vote des poursuites à la Chambre

La Presse :

La séance de jeudi sera historique. On dira un jour qu'elle sonna le glas parlementaire en France, et qu'à partir de ce moment l'ancien parti républicain devint traître à la République et à la liberté. En résumé, la journée a été merveilleusement bonne pour le parti national. Nos amis seront persécutés. Nous les envions et nous espérons les suivre. Mais la plateforme électorale est complète. On ira aux urnes aux cris de : « A bas la Constitution ! A bas les voleurs ! A bas les renégats ! »

La Petite République française :

Ils ont outrageusement violé cette liberté d'association dont ils ont proclamé la nécessité dans leurs programmes, et pour la conquête de laquelle leurs pères ont fait plusieurs révolutions : ils ont invoqué des lois de représailles inconnues dans tous les pays de liberté, même dans la monarchie belge ; ils ont affirmé, par la bouche de leur garde des sceaux, que les abus réputés blâmables de par la royauté ou l'empire devenaient excusables ou même légitimes quand ils étaient mis au service d'un gouvernement se disant républicain. Le pays les attend au mois d'octobre ; il oubliera jusque-là que l'insurrection, comme disaient leurs ancêtres, est le plus saint des devoirs contre un gouvernement qui viole les droits du peuple. Le pays sera patient, parce qu'ils ne sont pas éternels.

Le Siècle :

Les 317 députés qui ont mis leurs signatures au bas de la requête du procureur général et du contre-seing du ministère sont liés désormais par un lien indestructible ; ils ont ouvert une porte qui s'est refermée derrière eux ; ils extermineront le boulangisme ou le boulangisme les exterminera.

Le Mot d'Ordre :

La Chambre républicaine, en parfait accord de vues et de résolutions avec le cabinet, lui a donné un quitus définitif.

Nous voulons dire qu'elle a accepté les dires et allégations du gouvernement, et qu'elle lui a donné mandat de poursuivre les perturbateurs de la paix publique et de sauver la République.

Ce quitus engage fortement le cabinet. Qu'il comprenne bien que, désormais, il ne peut plus reculer. Son honneur l'exige, et le salut public.

Qu'il frappe à la tête. La France comprendra. La France applaudira.

Le Radical :

Le gouvernement proposait aux Chambres de faire un acte contre le boulangisme.

— Comme il vous plaira, mais cela ne me dit pas...

— Voyons, c'est cependant limpide : j'ai abandonné la piste du Mayor, qui ne m'intéressait plus.

— J'y suis ! s'écria le policier ; pour vous mettre sur la piste du Loupeur ?...

— Tout juste.

— Et vous avez retrouvé ses traces ?

— A la rue Thibaut, de là au carrefour de l'Observatoire, et enfin à la station des voitures ; alors j'ai interrogé le surveillant qui m'a appris qu'un individu d'assez mauvaise mine, il y a trois quarts d'heure à peu près, avait pris une voiture en ordonnant au cocher de le conduire à la place de la Bastille, au coin de la rue de Lyon.

— Je comprends parfaitement. Mes compliments, monsieur. Sur ma foi, vous êtes un rude homme. Quel malheur que vous ne vous soyez pas mis dans la police ! quels services vous auriez rendus !

— Bah ! dans un pays de routine comme la France, dit Bernard en riant, on aurait trouvé cent mille raisons pour me prouver que mon système est mauvais, et on aurait refusé de l'adopter.

Et comme Bernard avait du temps devant lui, il raconta en détail à M. Pascal Bonhomme la visite de Williams Fillmore, et comment, après cette visite si intéressante, une émigration générale pour s'installer rue de Reuilly avait été décidée et exécutée immédiatement.

— C'est bien joué ! dit le policier ; mais vous me permettez de vous faire observer, monsieur, que le moyen est des plus violents et singulièrement

Cet acte est accompli.

Mais ni le gouvernement, ni la Chambre, ni le pays ne s'y tromperont. Cet acte lui-même n'est qu'un commencement, une preuve de volonté, une orientation de politique.

Il signifie que l'ère des discours est passée, que la République est décidée à se défendre et à se faire respecter. Ce n'est qu'une escarmouche, mais d'où sortira bientôt et nécessairement la bataille, toute la bataille.

La Gazette de France :

Quand le droit est violé, quand la liberté est méconnue, il appartient à un monarchiste d'en prendre la défense, et personne n'avait plus qualité pour montrer que les opportunistes accomplissent un acte d'arbitraire odieux à l'égard des boulangistes que M. Buffet, adversaire du boulangisme. Il a montré, en plaçant cette cause, que l'honnêteté n'est pas un vain mot pour un chrétien.

La République française dit que, contrairement à une assertion de M. Laguerre, les noms des fonctionnaires qui ont adhéré à l'entreprise césarienne sont ou seront connus et qu'ils seront frappés, chassés et révoqués.

On lit dans le Temps :

Les perquisitions opérées samedi et dimanche, chez les présidents de section de la Ligue des Patriotes ont amené la découverte de documents importants que le parquet voulait avoir en sa possession, et dont la recherche a motivé la mise en mouvement d'un certain nombre de commissaires de police. Déjà, au siège social de la Ligue des Patriotes, les magistrats avaient saisi des pièces d'un grand intérêt, établissant aux yeux du parquet le caractère délictueux de la Ligue. On connaissait par ces documents son organisation générale et on avait aussi des vues sur son organisation par quartier. Mais on voulait avoir en main le document où cette dernière organisation est décrite.

Or, ce document, on l'a aujourd'hui découvert chez deux présidents de section, notamment chez M. Apté, ancien capitaine, demeurant place du Commerce, à Grenelle, et président du comité du 15^e arrondissement. Le parquet considère, en conséquence, que les opérations de dimanche et de samedi ont tout à fait réussi. Des perquisitions ont été faites dimanche, chez M. Houtelard, président du comité du 4^e arrondissement.

Le Daily Télégraph, appréciant les mesures que vient de prendre le gouvernement à l'égard de la Ligue des Patriotes, déclare qu'il les approuve et le félicite de son attitude.

« Les mesures prises, dit-il, étaient nécessaires à la veille du jour où la France convie les nations à la fête pacifique de l'Exposition universelle.

« Il appartient maintenant à la Chambre et au pays de soutenir le gouvernement dans la voie salutaire où il s'est engagé.

« Sans doute, beaucoup de gouvernements

ment sauvage.

— Bah ! qui veut la fin veut les moyens. Ne vous ai-je pas averti que nous agissions à la mode des Peaux-Rouges ? Et puis, en somme, est-ce que, au prix de quelques gouttes de sang, nous ne rendons pas, à nos risques et périls, un immense service à la société tout entière en la délivrant de ce ramassis de gredins sans foi ni loi qui lui ont déclaré une guerre sans merci ?

— A votre point de vue, vous avez raison certainement ; mais nos lois défendent de se faire justice soi-même.

— Allons donc ! si les lois sont mauvaises qu'on les change !

— Ceci est bientôt dit.

— Et plus vite fait quand on veut. Ces lois défendent les coquins contre les honnêtes gens, c'est absurde.

— Je ne dis pas non.

— D'ailleurs, dans toute cette affaire nous n'attaquons pas, nous prenons nos précautions et nous nous tenons sur nos gardes ; si l'on veut envahir notre maison nous nous défendrons, et rudement, je vous le jure ; qui oserait nous en blâmer ?

— Personne assurément ; la question posée ainsi, j'avoue que vous êtes dans votre droit et que ce sera tant pis pour ceux qui s'aviseront de vous attaquer.

En ce moment la voiture s'arrêta.

— Est-ce marcher, ça, hein ! bourgeois ? dit le cocher.

— Très bien ! répondit Bernard. Voici le louis convenu et cent sous pour boire.

— Merci, bourgeois ; à votre service. Ma foi, Cocotte est éreintée, je suis près de mon remisage,

républicains respectables et honnêtes se sont succédé en France depuis quelques années, mais aucun d'eux, n'a eu le courage de ses opinions ; c'est pourquoi il serait vraiment à désirer que le cabinet actuel, qui s'appuie sur la loi pour faire respecter les institutions républicaines, fut soutenu non seulement par le Parlement, mais encore par l'opinion publique.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 16 mars

M. le président Méline annonce qu'il a reçu de M. Laguerre une demande d'interpellation sur des faits révélés au cours d'un procès qui vient de se juger à Nancy et qui touchent à l'honneur du ministre de l'intérieur. (Exclamations à gauche).

M. Constans, ministre de l'intérieur, demande que la discussion ait lieu immédiatement.

La discussion immédiate est votée à l'unanimité et M. Laguerre monte à la tribune.

Discours de M. Laguerre

Il y a quelques années, une société d'assurance, sous le nom de la « Ville de Lyon » fut fondée par quelques capitalistes et plusieurs hommes politiques, parmi lesquels MM. Constans, Dubois et Granet furent sollicités de faire partie du conseil d'administration de cette société.

Avant qu'elle ne fût légalement constituée, dit M. Laguerre, M. Constans recevait du directeur de la société, en échange de son acceptation du titre de président du conseil d'administration, un chèque de 10,000 francs et un certain nombre d'actions libérées.

Plus tard, M. Constans, ému par certaines irrégularités, revint sur son acceptation et se déclara prêt à régler la question d'intérêt pendante entre lui et le directeur de la société la « Ville de Lyon » ; mais la restitution des 10,000 francs n'eut lieu que huit mois après et à la suite de nombreuses réclamations du directeur de la société.

Tels sont les faits que M. Laguerre déroule et sur lesquels il veut appeler l'attention de l'assemblée ; il dit qu'en 1885, MM. Allain-Targé et Floquet, sur les conseils de M. Clémenceau, auraient refusé de faire partie d'un cabinet qui devait être présidé par M. Constans.

Une tempête s'élève à ces mots et M. Tony Révillon reproche avec véhémence au président de laisser depuis deux séances insulter ses collègues.

M. Méline propose d'appliquer à M. Laguerre la censure qui est votée à l'unanimité par les gauches.

M. Laguerre termine en disant qu'il s'est borné à rappeler les faits sans commentaires, dans l'intérêt de la dignité du Parlement qui ne peut garder dans son sein des députés ayant trafiqué de leur mandat.

Discours de M. Constans

M. Constans débute dans sa réplique en met-

je vais rentrer et me donner du bon temps. A vous revoir, bourgeois !

Et le cocher fit tourner sa voiture et s'éloigna au petit pas, ce qui sembla faire un sensible plaisir à Cocotte.

A peine descendu, Bernard retrouva les traces du Loupeur.

Nous ne nous appesantirons pas sur cette seconde piste ; nous nous bornerons à constater que Bernard la suivit dans le faubourg Saint-Antoine, dans la rue de Reuilly et tout autour de la maison.

Seulement elle était double.

Il y avait un autre pas à côté de celui du Loupeur.

Cette seconde trace était celle des pas de Fil-en-Quatre, auquel, on s'en souvient, le Loupeur avait donné rendez-vous dans un cabaret borgne situé non loin de l'ancienne petite maison.

Vers cinq heures du soir, leurs affaires terminées, Bernard et ses deux compagnons sonnèrent à la porte de la maison, qui s'ouvrit aussitôt.

Grande fut la surprise de Bernard lorsque, dans la première personne qu'il aperçut il reconnut Julian.

Celui-ci lui avoua en riant qu'il n'avait pas rempli la tâche qu'il avait acceptée, son inquiétude étant trop grande pour lui permettre aucun travail tant que la comtesse et sa chère Denizà ne seraient point en sûreté, que d'ailleurs il avait compté sur lui.

Bernard se mit franchement à rire, et il lui avoua que lui aussi avait compté sur lui.

Il rapporta alors à Julian tout ce qu'il avait

241 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

LES AVENTURES

D'un Peau-Rouge

A PARIS

TROISIÈME PARTIE

LES MORTS-VIVANTS

XXIII

DANS LEQUEL DEUX FANTOMES SE RETROUVENT A L'IMPROVISTE EN PRÉSENCE, CE QUI EN ADVIENT.

— Il faut que vous sachiez que Julian a acheté une maison rue de Reuilly, où, par parenthèse, nous allons le rencontrer ainsi que la comtesse de Valenflours, et ce pour des raisons que je vous expliquerai plus tard ; or, cet ami dont je vous ai parlé nous a appris que le Loupeur avait découvert, on ne sait comment, que Julian possédait cette maison rue de Reuilly et qu'il se proposait de venir aujourd'hui même rôder aux environs pour la reconnaître ; me comprenez-vous ?

— Pas très bien ; dans quel but cette reconnaissance ?

— Afin de s'y introduire à la première occasion, avec une bande de gredins comme lui.

— A quoi bon ?

— C'est ce que je vous expliquerai bientôt.

tant les rieurs de son côté, quand il rappelle que la première carte qu'il a reçue à son retour d'Indo-Chine est celle de M. Laguerre, et que quelques jours après, MM. Laisant et Naquet sont venus l'inviter à renouveler connaissance dans certain restaurant avec un général bien connu : invitation qu'il a déclinée.

Abordant très nettement le fond du débat, M. Constans dit qu'il va répondre non à M. Laguerre mais à la Chambre. Il ne avait reçu aucune action libérée et met M. Laguerre au défi de prouver qu'il en ait jamais reçu; quant au chèque de 10,000 francs, il l'a reçu avec une lettre du directeur l'invitant à le toucher pour consacrer le produit à l'achat du nombre d'actions de la Société qu'il devait posséder pour exercer les fonctions de président du conseil; plus tard, quand il résigna les fonctions, il rendit l'argent. Voilà la vérité!

Et là-dessus, en déclarant qu'il ne répondra plus aux accusations et aux calomnies de son adversaire, M. Constans descend de la tribune.

En passant devant M. Laguerre, qui est au pied de l'escalier, le ministre lève à la hauteur du visage du député de Vaucluse sa main fermée. M. Laguerre se met sur la défensive et l'on peut craindre des voies de fait entre les deux députés. Heureusement pour la dignité du Parlement, M. Hurard entraîne M. Constans et sépare les deux adversaires.

L'ordre du jour pur et simple est voté par toutes les gauches.

INFORMATIONS

Le Banquet de Tours

Le général Boulanger a quitté Paris dimanche matin par le rapide de 8 heures 45, pour aller assister au banquet de Tours.

Le général, qui était monté en coupé rue Dumont-d'Urville, à 8 heures 5, accompagné du capitaine Guiraud, est arrivé à la gare à 8 heures 35. Il a été accueilli par les cris de : Vive Boulanger ! vive Laguerre ! vive Déroulède !

Après avoir traversé rapidement la salle d'attente, il est allé prendre place dans un compartiment du wagon de 1^{re} classe n° 3,234, retenu à l'avance. Dans le même wagon se trouvaient déjà MM. Laisant, Laguerre, Susini, Millevoye, Vergoin, Turquet, Le Hérisse, de Ménorval, et un certain nombre de journalistes.

Pendant que le général montait en wagon, la foule a cherché à forcer le cordon d'agents pour pénétrer dans l'intérieur de la gare. Une légère bagarre s'est produite et les agents ont repoussé les curieux à l'extérieur.

Le général est arrivé à Tours, à midi vingt, comme cela avait été annoncé, à St-Pierre-des-Corps. Il est monté en voiture pour gagner Tours, Quantités de véhicules suivaient la sienne, mais à la porte de Grammont se tenait un peloton de gendarmes qui ont fermé la grille derrière le huit-ressorts du général, le séparant du reste du cortège.

Avenue de Grammont, noire de monde, vif enthousiasme, quelques sifflets. Arrivée vers 2 heures hôtel de Bordeaux, 30,000 personnes sous les fenêtres. Le général paraît au balcon et salue ! les applaudissements, les vivats, les cris de : Vive Boulanger ! éclatent avec intensité; quelques sifflets encore. En somme, très belle réception.

Voici la fin du discours prononcé par le général au banquet :

Discours de M. Boulanger

La République, telle que je la conçois, doit consacrer toutes les libertés; elle doit répudier l'héritage jacobin de la République actuelle; elle doit apporter au pays la pacification religieuse par le respect absolu de toutes les croyances et de toutes les opinions.

fait.

Le résultat était important, du reste, l'échec du Loupeur ayant dû effrayer le bandit en lui prouvant que le jour où ses redoutables adversaires voudraient s'emparer de lui, cela leur serait facile malgré ses ruses et ses finesses.

Mais les deux coureurs des bois, maintenant que tout était en ordre et préparé pour une énergique résistance, décidèrent de ne pas rester plus longtemps inactifs.

Le second jour après celui de leur installation rue de Reuilly, vers dix heures du matin, ils quittèrent la maison avec leurs amis, résolus à se remettre sur la piste du Mayor et à ne pas la quitter avant d'en avoir atteint la fin.

Madame la comtesse de Valenflours se plaisait beaucoup, nous l'avons dit, dans cette maison; car elle avait surtout besoin de solitude, afin de s'entretenir avec sa douleur.

C'était depuis qu'elle l'avait perdue qu'elle sentait toute l'affection qu'elle portait à Vanda, et combien celle dont elle avait fait sa fille lui était devenue chère.

Vers deux heures de l'après-dîner, la comtesse s'enfonça sous les hautes frondaisons, et ses pas se dirigèrent machinalement vers un kiosque situé dans la partie la plus reculée et la plus touffue du parc.

Cette construction pittoresque, perdue pour ainsi dire sous les hautes futaies, lui rappelaient ses courses passées à travers les forêts américaines.

Les émotions douces ou terribles éprouvées à cette époque déjà si loin d'elle, et que par le souvenir elle faisait repasser devant ses

Tout à l'heure, mon ami Naquet, un de ceux du parti républicain qui sont venus sans rien sacrifier de leurs convictions antérieures, et, au contraire, parce qu'ils ont vu, dans le parti national, la réalisation des principes de toute leur vie, mon ami Naquet vous disait ce qu'il pense de la politique religieuse du gouvernement actuel et comment il conçoit celle du gouvernement de demain.

De semblables déclarations, dans une telle bouche, sont plus significatives encore que dans la mienne, parce que l'homme qui les prononce pourrait être, plus que je pourrais l'être moi-même, suspect de nourrir à l'endroit de la liberté religieuse des sentiments hostiles. Vous l'avez entendu, et ses paroles ont dû, je crois, rassurer les plus hésitants.

Je m'adresse donc, à la fois, aux conservateurs et aux vieux républicains qui m'entourent, et je leur dis : plus de suspicion ! Plus d'équivoque ! Qu'on n'accuse le parti national ni de conspiration monarchique, ni de conjuration démagogique. Le résultat que nous poursuivons est de ceux qui peuvent s'affirmer au grand jour.

Ce vers quoi je marche, et mon but en répudiant tout autre, c'est la République, mais la République non parlementaire, la République, donnant à ce pays un gouvernement fort; la République protectrice des faibles, des humbles, des petits; la République préoccupée avec passion des intérêts du peuple; la République enfin, respectueuse de la liberté individuelle sous toutes ses formes, et, en première ligne, de la liberté de conscience, qui est la première et la plus respectable de toutes les libertés.

Vive la France ! vive la République ! vive la Liberté !

La République française dit que le discours de Boulanger est une injure à laquelle il est nécessaire de donner une réponse autre que le mépris.

Elections

Creuse. — Une élection sénatoriale a eu lieu, dimanche, dans la Creuse.

M. Leclerc, républicain, a été élu par 345 voix contre 288 à M. Sauton, radical, dont l'élection a été invalidée.

Nîmes. — Election d'un conseiller d'arrondissement. 700 votants, sur 9,000 inscrits.

Le général Boulanger est élu par 342 voix contre 193 à M. Fabre.

La Ligue et Boulanger

Le *Matin* parle de la rupture imminente du général Boulanger avec la Ligue des patriotes. La Ligue publierait un manifeste répudiant toute compromission avec les adversaires de la République.

Le nouveau ministre de la Marine

C'est l'amiral Krantz qui est désigné pour succéder à l'amiral Jaurès. Il a accepté sa nomination qui paraîtra après les obsèques.

Mouvement commercial

Les importations de janvier et février 1889 ont été de 677 millions contre 650 en 1888. Les exportations sont de 489 millions contre 470.

Les nouveaux cardinaux français

Mgr Averardi, dans une entrevue avec M. Spuller, ministre des affaires étrangères, a fait part au ministre du désir de Mgr Rotelli, nonce apostolique, de s'entretenir avec lui au sujet de la nomination des nouveaux cardinaux français.

Le traitement de l'évêque d'Angers

Une note officieuse dément que le gouvernement ait l'intention de suspendre le traitement de Mgr Fréppel.

Les sociétés de crédit

Les incidents qui se sont produits tout récemment au Comptoir d'escompte ont attiré l'atten-

yeux.

La comtesse plutôt poussée par son cœur que par sa volonté, se trouva subitement en face du kiosque.

Elle poussa la porte et entra.

Ce kiosque ne se composait que d'une seule pièce de forme octogone; elle recevait le jour par quatre hautes fenêtres garnies de vitraux peints enluminés dans du plomb et représentant des scènes de chasse.

L'ameublement était simple et de bon goût.

Un divan circulaire, un piano de Pleyel, une table ronde, un guéridon chargé de musique de livres et de brochures. Quelques chaises et fauteuils des tabourets, des corbeilles à ouvrage, quelques tableaux de maîtres accrochés aux murailles, un lustre en cristal tombant du plafond, et c'était tout.

Dans le parc de son hôtel du boulevard de Courcelles, la comtesse de Valenflours avait un kiosque tout semblable à celui-ci, où elle venait souvent, en compagnie de Vanda, causer, lire, faire de la musique, ou rêver, tandis que la jeune fille dessinait ou brodait près d'elle.

Trois jours auparavant, elle avait passé plusieurs heures dans le kiosque de son hôtel, entre Vanda et miss Lucy Gordon, heureuses toutes trois et formant de charmants projets pour la saison des eaux, où elles devaient se rendre vers le milieu de juillet.

Un temps bien court s'était écoulé, et toute cette joie s'était changée en tristesse et en douleur.

Plus de chants joyeux, plus de rires cristallins; des larmes amères et l'appréhension terrible de

tion du gouvernement sur le fonctionnement des sociétés de crédit. On lit à ce propos, dans le *XIX^e Siècle* :

On annonce qu'une proposition de loi fortement motivée va être déposée sur le bureau de la Chambre, apportant des modifications importantes à la législation qui régit les sociétés de crédit et de dépôts.

Aux termes de cette proposition, que le gouvernement acceptera sans nul doute — toute société recevant des dépôts devrait faire verser à ses actionnaires la totalité de la valeur du titre souscrit dès que le chiffre des dépôts atteindrait cent millions, par exemple. Comme conséquence et pour plus de sûreté, chaque action serait nominative.

En outre, la loi nouvelle astreindrait les sociétés de crédit à employer la plus grande partie de leurs dépôts en valeurs garanties par l'Etat de façon à pouvoir rembourser les déposants aussitôt que ceux-ci l'exigeraient.

Le Comptoir d'Escompte

Les négociations que l'on poursuit depuis trois jours pour trouver quarante millions complémentaires nécessaires au Comptoir d'Escompte ont presque abouti.

L'assassin de M. Barrême

Un individu bien mis entrafit lundi dans l'établissement de M. Cottel, restaurateur, rue de Saintonge, 72, et, après avoir fait une dépense de trois francs pour son déjeuner, déclarait qu'il n'avait pas d'argent pour payer et demandait à être conduit chez le commissaire de police. Le restaurateur accéda au désir de cet homme qui, mis en présence de M. Trobert, commissaire de police du quartier, lui fit la déclaration suivante :

« Je tenais à me faire arrêter : je suis entre vos mains; cela me suffit. Maintenant, vous ne saurez pas mon nom, et toutes mes précautions sont prises pour qu'on ne puisse parvenir à établir mon identité. J'ai démarqué mon linge, j'ai arraché les boutons de mes effets sur lesquels se trouvait l'adresse de mon tailleur, ce qui vous aurait permis de découvrir qui je suis. A présent, pour finir, je déclare que je suis l'assassin de M. Barrême, préfet de l'Eure. »

On n'a trouvé sur cet homme aucun papier et, comme il venait de le dire, les boutons de son habillement étaient arrachés. Cet individu paraît jour de la plénitude de ses facultés; il s'exprime très correctement; il répond au signalement donné par les employés de l'Ouest sur l'assassin du préfet de l'Eure : « Grand, cheveux châtain, moustaches effilées. »

Cet homme a été envoyé au service de la sûreté, et M. Goron s'occupe, dès à présent, d'établir son identité. Est-ce un fou? Est-ce réellement l'assassin de M. Barrême? C'est ce que l'enquête ne tardera pas à nous apprendre.

Les grèves dans le Nord

Lille 15 mars.

Une nouvelle effervescence s'est produite hier soir à Pérenchies, à la suite de l'arrestation de plusieurs grévistes. Le préfet du Nord a reçu ce matin une délégation des ouvriers qui lui a été présentée par le maire.

Le préfet a fait connaître aux délégués que quelles que soient les résolutions prises à la suite de l'entrevue, l'ordre serait énergiquement maintenu.

Il y a eu hier plusieurs gendarmes blessés. Un soldat a eu le visage ensanglanté par une pierre qu'un gréviste lui a lancée.

M. Salsset-Schneider recevra vers quatre heures M. Agache, patron des établissements de Pérenchies. La situation deviendra très grave si M. Agache refuse de faire droit aux réclamations des ouvriers qui acceptent un tarif inférieur à celui d'Armentières.

A Bailleul, tous les ouvriers sont rentrés dans leurs ateliers. Aujourd'hui, la grève est complé-

devenir malheureux.

La comtesse se laissa aller sur un fauteuil, où elle s'affaissa et se plongea dans une douloureuse rêverie, sans même songer à essuyer les larmes brûlantes qui coulaient lentement le long de ses joues pâlies par la souffrance.

Un silence profond, presque solennel régnait dans cette partie du parc.

Soudain la comtesse entendit un bruit, dont elle ne se rendit pas compte d'abord, mais qui se renouvela presque aussitôt, avec une intensité plus grande.

La porte du kiosque avait été brusquement ouverte.

La comtesse releva sa tête alourdie par la souffrance et poussa un cri de frayeur.

Dans l'entrebaillement de la porte, sur le seul du kiosque, un homme se tenait debout, les bras croisés sur la poitrine, les traits sombres, les sourcils froncés à se joindre, les traits livides, presque repoussants, et fixant sur elle un regard d'une expression étrange.

Ah ! ah ! dit-il d'une voix sourde, vous m'avez reconnu ? c'est bien !

La comtesse le regarda sans répondre.

Elle se préparait intérieurement à soutenir la lutte affreuse qu'elle sentait prochaine.

Cet homme était le Mayor ou plutôt le marquis de Garmandia, son premier mari.

Bien que l'âge, les excès de toutes sortes et les hasards d'une existence aventureuse eussent profondément modifié le traits du marquis, qu'une balafre reçue à l'attaque de la Florida lui eût partagé le visage et que les années eussent lourdement pesé sur toute sa personne, cependant à l'expres-

tement terminée. Les troupes sont toutefois maintenues jusqu'à nouvel ordre.

A Avesnes-Lès-Aubert, la grève est également sur le point de se terminer. L'accord est imminent entre les patrons et ouvriers.

A Godewaersvelde la grève vient de prendre fin. A Perenchies la situation n'est pas changée depuis hier. Dans la crainte de nouveaux troubles, cent cavaliers sont partis de Lille ce soir pour renforcer les compagnies d'infanterie qui y stationnent.

Tirages financiers

Quatre-vingt-quinzième tirage de la ville de Paris.

Le numéro 555,471 gagne 150,000 francs; le numéro 78,723 gagne 50,000 francs.

Tirage du Suez. — Le numéro 140,669 gagne 150,000 francs;

Les deux numéros suivants gagnent chacun 5,000 francs : 176,584 et 90,273 ;

Les deux autres numéros suivants gagnent chacun 5,000 francs : 51,470 et 175,452.

Tirage du Crédit Foncier. — Bons à lots de 1888. — Le numéro 108,524 gagne 100,000 fr.

Le numéro 419,268 gagne 25,000 francs ;

Le numéro 8,966 gagne 5,000 francs ;

Le numéro 93,716 gagne 2,000 francs ;

Bons à lots de 1887. — Le numéro 191,375 gagne 100,600 francs ;

Le numéro 181,299 gagne 30,000 francs ;

Le numéro 209,114 gagne 5,000 francs ;

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Musée

Le musée de Cahors vient de s'enrichir de deux nouvelles œuvres d'art : un tableau représentant des « lavesuses au bord du Lot » et le buste de Clément Marot, qui doit être placé sur le monument à élever, dans notre ville, à cet illustre poète de la Renaissance.

C'est grâce à notre éminent compatriote, M. Larroumet, directeur des beaux-arts, que ces deux œuvres figurent dans notre collection. Nous le remercions vivement de cette nouvelle preuve de bienveillance qu'il vient de donner à son pays natal.

Exposition Universelle

L'ouverture de l'Exposition universelle est fixée au 6 mai.

Instruction primaire

Par arrêté de M. le préfet du Lot, en date du 15 mars, ont été nommés instituteurs : M. Combebas, de Cieurac, à St-Jean-de-Laur. M. Bouzerand, de St-Jean-de-Laur, à Cieurac. Ces nominations ont leur effet depuis le 10 mars.

Promotions militaires

Sont nommés lieutenants : 3^e tour (ancienneté). M. Larrieu, sous-lieutenant au 142^e régiment d'infanterie, en remplacement de M. Roques, nommé adjoint au trésor. — Affecté au 7^e régiment d'infanterie.

3^e tour (ancienneté). M. Kuhn, sous-lieutenant d'infanterie hors cadre (4^e régiment de tirailleurs tonkinois), en remplacement de M. Ricous, changé de corps. — Affecté au 7^e régiment d'infanterie.

1^{er} tour (ancienneté). M. Roques, sous-lieutenant au 7^e régiment d'infanterie en remplacement de M. Coutand, mis en non activité. — Maintenu au corps.

1^{er} tour (ancienneté). M. Sarda, sous-lieutenant au 93^e régiment d'infanterie, en remplacement de M. Kuhn, mis hors cadre (4^e tirailleurs tonkinois). — Affecté au 7^e régiment d'infanterie.

sion de son regard louche, sans rayonnement, aux paupières à demi-baissées, il était impossible de le méconnaître.

Après deux ou trois minutes, le Mayor, ou plutôt le marquis, ouvrit définitivement la porte, et pénétra résolument dans le kiosque.

A quelques pas de la comtesse seulement il s'arrêta.

— Nous sommes donc, vous et moi, échappés tous deux du tombeau, lui dit-il avec une ironie cruelle; c'est plaisir à se revoir ainsi plus de vingt ans après sa mort, jeune, fort et heureux.

— Oui, dit la comtesse, d'une voix lente et basse, mais ferme; l'assassin se trouve face à face avec sa victime, qu'il croyait cependant avoir pour toujours scellée toute vivante dans la tombe.

— On me l'avait dit repris le marquis d'une voix rauque; je ne voulais pas le croire, et pourtant je vous avais vue et reconnue là-bas, en Amérique, aux portes d'Hermosillo; cette ressemblance me semblait si extravagante, que jusqu'à aujourd'hui, malgré le témoignage de mes yeux, je pensais avoir été le jouet de la fièvre qui me brûlait le cerveau et le peuplait de fantômes. Mais vous voilà : ma tête est calme; je vous ai examinée avec attention, j'ai reconnu le son de votre voix; l'erreur n'est plus possible, c'est bien vous ! vous êtes vivante !

— Oui répondit-elle avec une indicible amertume, je suis vivante ! malgré vous ! malgré l'horrible assassinat dont j'ai été la victime !

GUSTAVE AIMARD, (A suivre).

Ligne de Cahors à Brive

Nous pouvons, dès aujourd'hui, certifier que la plateforme de la ligne de Cahors à Cazouls, par Gourdon, sera livrée par l'Etat à la Compagnie d'Orléans le 1^{er} juillet.
C'est à cette époque que commenceront les travaux de la gare.

Gendarmerie

M. Noé, chef d'escadron, commandant la gendarmerie du Lot, en tournée d'inspection, a passé, vendredi matin, la revue des deux brigades de Gourdon.

Classe de 1888

Itinéraire relatif aux opérations du Conseil de révision

Le Conseil de Révision du Lot se réunira en séance publique, aux lieux, jours et heures ci-après indiqués, pour vérifier les opérations du tirage au sort, entendre les réclamations auxquelles ces opérations auraient pu donner lieu et statuer sur les causes d'exemption ou de dispense alléguées par les jeunes gens de la classe de 1888 :

- Lundi, 1^{er} avril, étrangers au département, hôtel de la Préfecture, à 2 h. du soir.
- Mardi, 2, Limogne, à la Mairie, à 10 h. matin.
- Mercredi, 3, Cahors (Nord) à la Mairie, 2 h. soir.
- Lundi, 8, Castelnaud, à la Mairie, à 2 h. soir.
- Mardi, 9, Montcuq, à la Mairie, à 2 h. soir.
- Mercredi, 10, Cahors (Sud), à la Mairie 2 h. soir.
- Judi, 11, Lauzès, à la Mairie, à 2 h. soir.
- Vendredi, 12, Cazals, à la Mairie, à 2 h. soir.
- Samedi, 13, Lalbanque, à la Mairie, à 1 h. soir.
- Lundi, 15, Puy-l'Evêque à la Mairie, 2 h. soir.
- Mardi, 16, Luzech, à la Mairie, à 2 h. soir.
- Mardi, 23, Figeac (Est), à la Mairie, à 2 h. soir.
- Mercredi, 24, Figeac (Ouest), à la Mairie, 2 h. soir.
- Judi, 25, Livernon, à la Mairie, à 2 h. soir.
- Vendredi, 26, Latronquière, à la Mairie, 2 h. soir.
- Samedi, 27, Lacapelle-Marival, Mairie, 10 h. m.
- Lundi, 13 mai, Gramat, à la Mairie, à 2 h. soir.
- Mardi, 14, St-Céré, à la Mairie, à 1 h. soir.
- Mercredi, 15, Bretenoux, à la Mairie, 1 h. soir.
- Judi, 16, Vayrac, à la Mairie, à 10 h. matin.
- Vendredi, 17, Martel à la Mairie, à 2 h. soir.
- Samedi, 18, Souillac, à la Mairie, à 10 h. matin.
- Lundi, 20, Gourdon, à la Mairie, à 2 h. soir.
- Mardi, 21, St-Germain, à la Mairie, à 2 h. soir.
- Mercredi, 22, Payrac, à la Mairie, à 2 h. soir.
- Judi, 23, Salviac, à la Mairie, à 2 h. soir.
- Vendredi, 24, Labastide-Murat, Mairie, 2 h. soir.
- Lundi, 27, St-Géry, à la Mairie, à 1 h. soir.
- Mardi, 28, Catus, à la Mairie, à 10 h. matin.
- Mercredi, 29, Cajarc, à la Mairie, à 2 h. soir.
- Mardi, 18 juin Ajournés (3^e subdivision) hôtel de la préfecture : Ajournés (4^e subdivision) hôtel de la préfecture ; Clôture des listes, à 9 h. du matin.

La classe de 1886

S'inspirant des besoins de l'armée et de la nécessité de maintenir des effectifs normaux ainsi que des cadres suffisants d'instruction, M. de Freycinet n'avait pas eu besoin de déroger aux dispositions arrêtées par l'un de ses prédécesseurs, le général Ferron, relativement au contingent de la classe de 1886.

Après avoir consulté officieusement les commandants de corps d'armée, pour satisfaire à de nombreuses demandes transmises en grande partie par des députés, et aussi par mesure économique, le ministre de la guerre a décidé que 10,000 hommes de cette classe, ayant une année de présence réelle sous les drapeaux, seraient renvoyés dans leurs foyers en congé renouvelable.

La partition des libérables sera arrêtée en raison de leur numéro de tirage.

La date du renvoi sera fixée après ce travail préparatoire, mais il est probable qu'elle coïncidera avec celle de la libération anticipée des appelés de la classe de 1884 restés sous les drapeaux.

Lycée Gambetta

Liste des élèves inscrits au tableau d'honneur pendant le mois de février.

- Math. élémentaires. — Gardes, Layrisse.
- Math. préparatoires. — Fric, Giraud.
- Philosophie. — Brousse, Feyt, Cadiergues, Mendaille, Martin.
- Rhétorique. — Belcour R., Bouysson, Delbès, Grèze, Guilhem, Labelle, Lambouff, Pigot, Vayssié.
- Seconde. — Couture, Sémirot, Vassal, Vinel, Rivière.
- Troisième. — Cambon, Farges, Vidal, Crouzat, Maurel, Coche, Meulet, Bernard, Constans, de Gavardie.
- Quatrième. — L'Hoste, Dilhac, Mourayssé, Salgues.
- Cinquième. — Lagaspie, Escoffier, Périé.
- Sixième. — Simon, Couderc, Murat, Vayssié.
- Septième. — Cammas, Frey, Lambouff.
- Huitième. — Blanc, Bourguignon, Castet, Del-fau, Gagnayre.
- Neuvième. — Bourdeau, Bro, Loygue, Galup.
- Classe enfantine. — Rossignol, Meuson, Sers, Gisbert, Bourguignon.
- 6^e Année. — Lapeyre, Hermet.
- 3^e Année. — Serres, Houssard, Boutet, Râteau G.
- 2^e Année. — Masson.
- 1^{re} Année. — Péret, Olié, Hérisson, Dalet.

Théâtre

Dans la reprise de *Robert Marçaire*, qui vient d'avoir lieu à la porte St-Martin, notre compatriote Francis s'est taillé un véritable succès en jouant le rôle du baron de Wormspire.

Navigation

Cette année, la navigation du Lot chômera seize jours du 16 août au 1^{er} septembre de Cayeyron à Clairac et du 1^{er} août au 1^{er} septembre de Clairac à Aiguillon.

Les écoles régimentaires d'infanterie de marine.

Les écoles régimentaires d'infanterie de marine vont être réorganisées. Il sera créé un cours dit cours du troisième degré, obligatoire seulement pour les sous-officiers jugés aptes au grade de sous-lieutenant. Ces sous-officiers, au lieu de former une catégorie spéciale, assisteront aux manœuvres et seront soumis au service commun.

Tarifs de chemins de fer

Le ministre des travaux publics vient d'homologuer les propositions suivantes, présentées par l'administration du chemin de fer de l'Etat et de la compagnie d'Orléans :

1^o Tarif commun à l'Etat n^o 4 et à l'Orléans A n^o 8 bis, billets d'excursion : addition d'une clause comportant la faculté de prolonger la durée de validité de ces billets par périodes de dix jours, moyennant le paiement de 10 % de la valeur initiale du billet et pendant trois périodes au plus ;

2^o Par la compagnie d'Orléans, tarif spécial A n^o 9 : billets par extension de la validité pour les parcours de 600 à 700 kilomètres à partir de Paris, et de six à huit jours pour les billets délivrés entre Paris et les gares situées à une distance de 700 à 800 kilomètres.

Fausse monnaie

Dans plusieurs départements de notre région, on signale la circulation de beaucoup de fausses monnaies en pièces d'argent de un, de deux et cinq francs à l'effigie de Napoléon III.

Tribunal correctionnel de Cahors

Audience du 18 mars

Le nommé Emmanuel Colomé, âgé de 69 ans, né à Tabescan, province de Lerida (Espagne), pris à Montcuq, le 16 mars courant, en flagrant délit de mendicité par la gendarmerie de cette ville, s'est vu infliger huit jours d'emprisonnement par le tribunal de Cahors.

Arrestations

La police de notre ville vient de mettre en état d'arrestation :

1^o Le nommé Bernard Joanné, âgé de 30 ans, exerçant la profession d'artiste ambulancier, déjà condamné à deux ans de prison pour vol par le parquet d'Arthès, en janvier 1887.

2^o Le nommé Gervais Tillo, âgé de 27 ans, demeurant à St-Denis (Lot), pour cris séditieux, ivresse manifeste et outrages envers les agents de la force publique.

Grève de tailleurs de pierre

On signale, à Tulle, une grève de tailleurs de pierre priginaires du Lot.

Un nouveau wagon

Les chemins de fer de l'Etat vont mettre en circulation un nouveau wagon de 3^e classe. Ce wagon a 16 mètres de longueur et 3 mètres 10 de largeur ; il contient quatre-vingt places, auxquelles on accède par un couloir central installé sur toute la longueur ; il est éclairé au gaz et chauffé au moyen de chaudières placées sous la caisse de la voiture.

Mort subite

M. Lagaspie, facteur, convoyeur des dépêches de Cahors à Montauban, a été frappé d'une attaque, dans le train, à Caussade, dimanche matin, et il a expiré une demi-heure après. Il était âgé de cinquante-deux ans.

Récépissés des expéditions faites en petite vitesse

Le commissaire de surveillance administrative de Cahors a dressé aujourd'hui procès-verbal contre un représentant de commerce de notre ville, pour contravention à la loi de 1882 relative à l'élevation du droit de timbre des récépissés des expéditions faites par chemins de fer en petite vitesse.

Cette loi porte en substance que les entrepreneurs de messageries ou autres intermédiaires de transports, qui réunissent en une ou plusieurs expéditions des colis ou paquets envoyés à des destinataires différents, sont tenus de retirer, outre le récépissé pour l'envoi collectif, un récépissé spécial à chaque destinataire.

Or, jusqu'à présent et au mépris de cette loi, il était d'usage de grouper en un seul, plusieurs paquets envoyés à des destinataires différents habitant la même ville et de ne retirer qu'un seul récépissé.

Le ministre vient d'adresser une circulaire aux commissaires de surveillance administrative pour leur enjoindre de veiller scrupuleusement à l'application de la loi du 30 mars 1872, et c'est à la suite de l'envoi de cette circulaire que le procès-verbal dont nous parlons a été dressé.

Nous croyons bien faire en prévenant nos commerçants qu'ils s'exposent désormais à une amende de 50 francs pour chaque contravention et de 100 francs, en cas de récidive dans le délai d'un an.

Foire de Cahors du seize mars

La foire du 16 mars a été assez importante. Beaucoup d'animation sur les divers marchés.

480 bœufs ou vaches amenés. Les gros se sont vendus à raison de 26 à 31 fr. les 40 kil. poids vif suivant qualité. Les attelages ont subi une hausse de 40 à 55 fr. par paire, comparativement au dernier marché.

200 agneaux et 1,200 moutons ou brebis exposés en vente. Ceux destinés à la boucherie se sont vendus de 0,55 à 0,65 le kil. poids vif. Il y a eu une légère hausse sur les brebis et les agneaux pour l'élevage.

On avait amené très peu de porcs gras. Le prix en était de 44 à 48 fr. les 50 kil. Les porcelets étaient recherchés à des prix variant entre 25 et 35 la pièce suivant grosseur.
Blé mis en vente : 350 hectolitres ; vendu 310 au prix moyen de 18 fr. 25 l'hectolitre.

Mais en vente : 200 hectolitres ; vendu : 190 au prix moyen de 10 fr. 50.

Les volailles grasses se vendaient de 0,65 à 0,75 la livre ; les œufs de 0,60 à 0,65 la douzaine ; les truffes de 4 à 5 fr. la livre.

Pas d'accident, pas de vol ; on n'a à signaler que la perte d'un porte-monnaie renfermant la somme de 87 francs.

ALBAS

L'Emigration dans le Lot. — Mme Malhié et sa fille sont parties vendredi matin pour aller s'embarquer, le 17 courant, à Bordeaux, pour Buenos-Ayres, où elles vont rejoindre leur mari et leur père, parti l'année dernière où il se trouve bien placé.

Les foires de février et de mars notamment ont été très belles.

Il s'est fait beaucoup d'affaires à celle de mars. De nombreux marchands, venus notamment des cantons de Cazals et de Puy-l'Evêque, ont acheté un grand nombre de bœufs ; les cours étaient rémunérateurs et les prix ont varié entre 400 et 950 francs la paire, suivant qualité et grosseur.

Il s'est également vendu un bien grand nombre de brebis.

La volaille se vendait de 50 à 65 centimes la livre.

Les œufs, à 50 centimes la douzaine.

MONTCUQ

M. L'inspecteur d'Académie vient de déléguer M^{lle} Germaine-Euphrasie Darnis, née le 22 juillet 1868 à Cazals, institutrice stagiaire suppléante à Montcuq, dans les fonctions d'institutrice adjointe stagiaire à l'école primaire publique de Montcuq (école maternelle transformée, classe enfantine). Cette décision aura son effet à dater du 16 mars courant.

SAUZET

Dimanche a eu lieu, à Sauzet, la cinquième conférence organisée par le comité monarchique du Lot. Cinq cents personnes se pressaient autour du sympathique conférencier, M. Depeyre, avocat du barreau de Cahors. M. Estang présidait la réunion.

CRAYSSAC

Vendredi matin est partie d'ici, pour aller s'embarquer à Bordeaux le 17 courant, pour Buenos-Ayres, la famille Bessières, Raymond, composée de cinq membres, sa femme et trois enfants. D'autres familles entières se disposent à partir.

FIGEAC

M. Pezet est nommé professeur d'agriculture au collège de Figeac

Vendredi, 15 mars, vers dix heures du matin, au passage du train de Paris, un grave accident a eu lieu. Après avoir passé le grand viaduc du Dranjou, un soldat de la 3^e compagnie de remonte, qui accompagnait un convoi de chevaux à Aurillac, est tombé à la suite d'un choc assez fort provoqué par la courbe qui est très accentuée en cet endroit ; il a été précipité sur la voie et entraîné sur une longueur de quelques mètres. Il a pu se relever seul ; il s'est traîné jusqu'à Ceint-d'Eau, où on s'est empressé de lui donner des soins.

Le train a poursuivi sa marche, et un autre cavalier qui était avec lui n'a pu le faire arrêter, car ils se trouvaient dans un wagon à bestiaux, où il n'existe pas de sonnette d'alarme. Arrivé à la gare de Figeac, il a raconté ce qui venait de se passer. Aussitôt, la compagnie d'Orléans a envoyé à Ceint-d'Eau M. Fau, docteur-médecin, qui lui a donné les soins que nécessitait son état. Le soldat a pu regagner Figeac dans une voiture que M. Froment, de Camboulit, a mise à sa disposition.

Dans la nuit du 14 au 15, un incendie a complètement détruit l'habitation de la dame Nieucel, au Cingle, près Figeac.

Le lendemain soir, le tocsin a mis en émoi les habitants : un commencement d'incendie venait de se déclarer chez Mme Laurent, rue Gambetta ; tout s'est borné à un feu de cheminée qui a été rapidement éteint par les premiers arrivants.

Samedi matin, vers onze heures, une épaisse fumée se répandait dans la même rue Gambetta ; un violent feu de cheminée venait de se déclarer chez M. Jules Fèvès, boucher. Grâce à l'intervention des voisins, qui ont promptement porté secours, le feu a été rapidement éteint et tout danger a pu être évité.

GOURDON

Dans la journée de vendredi, le sieur Dumas, Augustin, dit Couzou, criant dans les rues de Gourdon : Vive Boulanger ! vive le baron Dufaure ! a été mis en état d'arrestation par M. Grenier, commissaire de police.

LHERM

Un vol avec effraction a été commis dimanche, 10 du courant, au préjudice du sieur Pontié, Jean, à Lherm.

Le voleur, après avoir pénétré dans le grenier, s'introduit à l'aide d'une échelle dans la cuisine où était placée une armoire. A l'aide d'un poinçon il enfonce la serrure, prend deux pièces de 20 fr. et se sauve.

L'auteur du vol est activement recherché.

Judi, 14 du courant, le brigadier de la gendarmerie de Catus a dressé procès-verbal au sieur Calmejan, François, domicilié à Lherm, pour insulte contre un magistrat.

BRIVE

Samedi, dans notre gare, le nommé Serre, mécanicien du dépôt de Périgueux, conduisant le train de Tulle, a glissé sur le trottoir au moment où le train de Toulouse arrivait ; tombé sous les roues des voitures, on a relevé son cadavre horriblement mutilé.

Notre Prime

Par suite d'un nouveau traité avec M. Grenard, artiste peintre, de Paris, nous offrons, dès aujourd'hui, **Gratuitement, à tous nos abonnés :**

Leur portrait peint à l'huile, dimension 14 sur 10. Joindre à la demande une bonne photographie, plus 1 fr. pour affranchissement de lettres et port. Donner exactement la couleur des yeux, des cheveux, barbe, teint, vêtements.

Nous continuons à offrir à nos abonnés les **PORTRAITS ARTISTIQUES** à 5 fr.

Nous venons de recevoir le 35^e envoi de ces portraits, qui sont de véritables œuvres d'art. Nous les tenons à la disposition de ceux qui voudraient les examiner. Ils sont signés par l'artiste.

Bibliographie

Des splendides orgies du XVI^e siècle aux mesquines débauches de notre époque, quelle dégringolade ! Toutes les amoureuses folies, toutes les paillardises, toutes les voluptés que peut rêver la passion en délire, la Renaissance les réalisa, mais avec une grâce et une gaité qui les fait bien vite pardonner.

François I^{er} conduit la danse, et sur ses pas chacun se précipite : seigneurs sans scrupules, écoliers riboteurs, moines pansus, grandes dames belles comme des courtisanes, et courtisanes plus riches que des princesses.

Ce sont les hauts faits galants, les gais propos et les merveilleuses aventures de cet âge d'or du baiser que nous conte le troisième volume de **L'Amour dans tous les temps, chez tous les peuples**, en vente à la librairie B. Simon et Cie, 15, rue St-Benoît, à Paris, au prix de 1 fr. 50 ; — franco par la poste : 1 fr. 75.

Cette coquette publication, où pétillent toute la verve de nos vieux conteurs gaulois, et qui offre à ses lecteurs une curieuse collection de gravures artistiques, poursuit dignement, avec ce troisième volume, la série des succès qu'elle a rencontrés jusqu'à ce jour.

BOURSE. — Cours du 18 mars 1889.

3 0/0.....	84 80
3 0/0 amortissable (nouveau).....	88 70
4 1/2 0/0 1883.....	104 60
Actions Orléans.....	1,385 00
Actions Lyon.....	1,365 00
Action Panama.....	51 25
Obligations Orléans 3 0/0.....	412 50
Obligations Lombardes.....	225 25
Obligations Saragosse.....	283 00
Emprunt Russe 4 0/0 1889.....	92 00

67 Printemps! — Chatenay (Ain), le 6 avril 1888. — Je suis heureux de vous remercier ; depuis 25 ans j'étais pris par un catarrhe qui ne me laissait pas de repos et mes jambes ne pouvaient plus me porter. Depuis que j'ai pris vos bonnes Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte, mes forces sont revenues et je me sens vigoureux comme à 30 ans, malgré mes 67 printemps sur la tête. (Sig. lég.)
REVEL, garde particulier.

Une lettre remarquable. — Il n'y a pas que madame de Sévigné qui ait écrit des lettres remarquables. Celle qui suit, quoique d'une plume moins exercée, n'en offre pas moins un grand intérêt :

Monsieur Guyot, 19 rue Jacob, Paris.

Je vous prie de m'envoyer un flacon de vos capsules Guyot blanches, portant votre nom. Etant attaqué d'un catarrhe ancien qui me donnait les plus grandes inquiétudes, j'ai pu constater leur supériorité ; car, après un premier flacon, j'ai ressenti beaucoup de mieux ; j'ai de l'appétit et avant d'en prendre, je ne pouvais plus manger. Je vous prie de me l'envoyer le plus tôt possible. Ci-joint 2 fr. 50 en timbres. Recevez mes salutations empressées.
R., à la Guélelière. La Flèche (Sarthe).

**Un Monsieur offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau, dartres, eczéma, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de poitrine et de l'estomac, un moyen infailible à la portée de tous, de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.
Ecrire par lettre ou carte postale à M. Vincent, 15, rue Trés-Clôtures, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.**

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Table of train schedules for the Chemin de Fer d'Orléans, listing routes like Cahors to Libos, Libos to Cahors, Cahors to Montauban, etc., with departure and arrival times.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des billets d'excursion comprenant quatre itinéraires différents, permettant de visiter le centre de la France, les stations hivernales et balnéaires des Pyrénées et des Bords du Golfe de Gascogne.

Les prix de ces billets sont les suivants : Premier itinéraire : 1^{re} classe 225 fr. — 2^e classe 170 fr.

Durée de validité : 45 jours. Deuxième, troisième et quatrième itinéraires : 1^{re} classe 180 fr. — 2^e classe 135 fr.

Durée de validité : 30 jours. La durée de ces différents billets peut être augmentée, moyennant supplément, d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours.

Enfin, il est délivré de toutes gares des Compagnies d'Orléans et du Midi, des billets aller et retour réduits de 25 % pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour se rendre à des points en dehors desdits itinéraires.

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations des Pyrénées et du Golfe de Gascogne

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re} et 2^e classes sont délivrés à toutes les stations des réseaux d'Orléans et de l'Etat avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours.

Pour Arcachon, Pau, Saint-Jean-de-Luz et Salies-de-Béarn.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 3 personnes 25 %
— 4 — 30 %
— 5 — 35 %
— 6 — et plus 40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des Billets de famille peut être prolongée une ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du Billet de Famille.

Voyages circulaires. — Excursions

en Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} Itinéraire. — 1^{re} Classe 95 francs. — 2^e Classe 70 francs. — Durée : 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

La durée de validité de ces Billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2^e Itinéraire. — 1^{re} Classe 60 francs. — 2^e Classe 45 francs. — Durée : 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans des Billets aller et retour réduits de 25 % pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et vice versa.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris, à la gare d'Austerlitz et aux Bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Excursions aux stations hivernales et balnéaires des Pyrénées

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour :

Biarriz, Arcachon, Pau et Salies-de-Béarn.

Durée de validité : 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et de retour délivré pour un parcours de plus de 500 kilomètres donne droit pour le porteur à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de 5 jours, moyennant le paiement aux administrations pour chaque fraction indivisible de 5 jours, d'un supplément de 10 0/0 du prix total du billet aller et retour.

Les irritations de poitrine, les rhumes, catarrhes, bronchites, sont efficacement combattus par le SIROP ET LA PATE DE SEVE DE PIN MARITIME DE LAGASSE, préparés avec la sève fraîche recueillie dans les Landes au moment où le pin maritime est dans toute sa vigueur.

PILULES GICQUEL

Souveraines contre Constipation, Bile, Glaires, Mauvaise Estomac, Manque d'Appétit, Mauvaise Tête, Etourdissements, Douleurs, Rhumatismes. 1^{re} 50 la boîte. — Dans toutes les Pharmacies.

Le VIN AROUD au Quina, au Fer et à la Viande, est le médicament le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE et l'APPAUVRISSEMENT du SANG. Il convient aux personnes affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. TOUTES PHARMACIES

Beaucoup de jeunes gens sont étonnés de voir que les capsules de Santal du commerce ne donnent pas les mêmes résultats que celles de Midy. L'explication en est facile : le commerce vend sous le nom d'essence de santal des produits provenant de toutes variétés de bois de Santal, souvent vieux et altérés. M. Midy, au contraire, emploie exclusivement le Santal frais de Mysore, dont il a distillé cette année un million de kilogrammes. Cette essence fine, suave et pure, ne fatigue jamais l'estomac et guérit en 48 heures les affections qui exigeaient des semaines et des mois de traitement avec le copahu, le cubèbe ou les injections. Comme garantie, chaque capsule porte le nom Midy.

La statistique des médicaments employés dans les hôpitaux de Paris constate l'efficacité du traitement par le santal, si largement popularisé par M. Midy. En effet, la consommation du copahu et du cubèbe dans ces établissements, a diminué de plus de moitié tandis que celle de l'essence de Santal est en grande augmentation. Le Santal frais de Mysore que distille et emploie exclusivement M. Midy est celui qui produit les résultats les plus rapides; aussi faut-il exiger sur chaque capsule le nom de Midy.

L'Union

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES CONTRE

l'Incendie et sur la Vie humaine

FONDÉE EN 1828 et 1829

Capital social, fonds placés, réserves et primes

Cent soixante-trois millions deux cent cinquante-six mille francs

La Compagnie assure contre l'Incendie et contre le feu du Ciel toutes espèces de propriétés mobilières et immobilières. — Etablie depuis soixante ans, elle garantit plus de deux milliards de valeurs, et en remboursant cent quarante millions de francs pour dommages d'incendie, elle a donné des preuves nombreuses de son équité dans le règlement des sinistres.

La Compagnie a des Agents dans les principales villes des départements.

Elle a nommé pour son représentant à Cahors, Monsieur J. de MAYNARD, Bureaux de l'Agence rue Fénélon, 7 bis.

LE TÉLÉGRAPHE

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Contenant les dernières nouvelles jusqu'à 7 heures du soir, est expédié par les trains rapides du soir même, et distribué 24 heures avant les autres journaux.

Le Télégraphe sera servi à l'essai à toute personne qui en fera la demande.

On s'abonne à Paris, 5, rue Coq-Héron

Trois mois : 12 fr.; Six mois : 24 fr.; Un an : 48 fr.

DEMANDEZ chez tous les LIBRAIRES

La petite Carte de poche DU LOT

à l'imprimerie Layton, rue du Lycée (Cahors).

PÉPINIÈRE

de Vignes Américaines et Franco-Américaines

Rue de l'Abattoir, à CAHORS (Lot)

Racines et boutures de premier choix

PLANTS GREFFÉS SOUDÉS

Sarments français triés et garantis indemnes de Mildiou, pour les greffages

PRIX TRÈS MODÉRÉS

Prière de s'adresser à M. LOUIS ALAZARD, fumiste, 12, rue du Four Sainte-Barbe, à Cahors (Lot)

Vignes américaines

Grande quantité de Boutures, de Racines et de plants greffés soudés, à des prix très réduits

ENVOI FRANCO DU PRIX-COURANT SUR DEMANDE

S'ADRESSER AU PROPRIÉTAIRE :

M. Victor COMBES

Membre de la Société des Agriculteurs de France, de la Société Agricole et Industrielle du Lot et du Conseil municipal.

A Vire, par Puy l'Évêque (Lot)

GUÉRISON CERTAINE

DE TOUTES LES Affections de la Peau

DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des PLAIES et

ULCÈRES VARIQUEUX

considérés comme incurables par les Princes de la Science. Le Traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites heures, et, dès le deuxième jour, le produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LEROMAND, Médecin Spécialiste (1, rue St-Louis, à MELUN (S.-M.))

CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance

VICHY

Administration — Paris, 8, Boulevard Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les sels extraits des Eaux de Vichy sont prescrites contre les digestions difficiles.

SELS DE VICHY pour BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.

SUCRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif. Pour éviter les contrefaçons, exiger sur tous les produits le marque de VICHY.

LA COMPAGNIE Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, Droguistes et Pharmaciens

Le propriétaire-gérant, Layton.

MODES DE PARIS

M^{me} DE VERNANT a l'honneur de prévenir les Dames de Cahors qu'après avoir travaillé dans une des premières Maisons de Paris, elle vient s'établir dans la localité et tient à la disposition de ces Dames un assortiment de Chapeaux dans tous les genres à des prix très-modérés, ainsi que des Fleurs, Plumes et Manchons.

3, rue de la Mairie, maison Capmas tapissier.

Articles d'électricité

Monsieur Ch. DESPRATS, ayant trouvé dans l'Electricité une nouvelle branche à joindre à son industrie, s'est empressé de rechercher par un assortiment minutieusement fait, tous les articles de première nécessité; il offre à tous ceux qui voudront bien le favoriser de leurs commandes, des Sonneries, Tableaux, Piles, Boutons, Fils, Cables, etc., et tout ce qui se rattache à cette industrie, à des conditions tout à fait avantageuses, défiant toute concurrence.

M. DESPRATS se met également à la disposition de tous ceux qui lui en feront la demande, pour l'établissement des plans et devis. Il se chargera de toutes les installations qu'on voudra bien lui confier.

Rue de la Liberté, 6, Cahors

ÉTABLISSEMENT Hydrothérapique, 6, Allées Fénélon, CAHORS

CALORIFÈRE AUTOPYROGÈNE et que, dès aujourd'hui, son établissement est chauffé.